



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
commun  
départemental**

## **Arrêté fixant la composition du jury du concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2025**

**Le Préfet de la région Pays-de-la-Loire, Préfet de la Loire-Atlantique,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

**VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ;

**VU** l'arrêté du 23 mars 2007 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des concours de recrutement d'adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe des administrations de l'État ;

**VU** l'arrêté du 18 septembre 2023 fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 4 novembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2025 relatif à l'ouverture d'un concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2025 ;

**SUR** la proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Séverine BIENASSIS, attachée hors classe de l'Etat, est nommée présidente du jury du concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour les services localisés en région Pays de la Loire, organisé au titre de l'année 2025.

**Article 2** : M. Matthieu LEGRAND-DRONNET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, est nommé vice-président du jury du concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour les services localisés en région Pays de la Loire, organisé au titre de l'année 2025.

**Article 3** : Sont désignées en qualité de membres du jury :

- Mme Julie PICHOT, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Catherine CAER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle
- Mme Senvong LEDUC, secrétaire administratif de classe supérieure

**Article 4** : En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Matthieu LEGRAND-DRONNET.

**Article 5** : Sont désignés en qualité de correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité et examinateurs de l'épreuve d'admission du concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Pays de la Loire organisés au titre de l'année 2025 :

**Les agents cités à l'article 3 du présent arrêté ainsi que :**

- Mme Séverine BIENASSIS, attachée hors classe de l'Etat
- M. Matthieu LEGRAND-DRONNET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle

**Article 6** : La secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 14/03/2025

Le préfet,  
Pour le préfet, par délégation,  
La secrétaire générale,

  
Dominique YANI